

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 Décembre 2019 à 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 05/12/2019.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec Jean Morvant, Christian le Danvic, Hervé Le Gall, Mikaël Broussot, Gérard Pierre, Maxime Oliviero, Alain Le Fur, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic.

Etaient absent(e)s : Sandrine Pérès (excusée).

Secrétaire de séance : Christian LE DANVIC

1-Lotissement Park Avalou – SEGLIEN

- Présentation d'une maison passive : intervention de Monsieur POULIZAC, artisan menuisier et de M. BOUCHET conseiller technique.

Les intervenants ont présenté au Conseil Municipal un projet de 2 maisons passives sur le lotissement Park Avalou. Le but est de faire connaître au public les nouvelles techniques de conception à faible consommation répondant aux exigences thermiques à venir et s'adressant à tout type de ménage et primo-accédant. Les finitions sont en ossature bois ou en coffrant isolant. Le projet permettrait de redynamiser le lotissement et d'y installer de nouvelles familles en location ou vente.

Les porteurs du projet proposent de faire une communication active dans un premier temps, un retour peut être attendu au bout d'un mois.

Le Conseil Municipal autorise les porteurs du projet à réaliser à leur charge la communication.

2-Programme « élagage 2020 »

-Entreprise à retenir suite à réception de devis.

2 devis sont présentés : ETA BELLIOU et Sarl CAILLEBOT.

Le devis de l'entreprise BELLIOU est retenu, lamier et télescopique.

Modalités de mise en place, voies communales concernées

Les routes retenues : de Kerfloch au carrefour de St-Germain, de Stanguen à Gadoir, Trogalen, Manégazec à Penclénévé, Roscaday à Montjoie, Loucouviern, Kertanguy, Moulin de Trescoët vers Trescoët, chemin le long des éoliennes (à vérifier si convention de passage), de Govran au carrefour de Coët-Rivalain, du bourg à Govran, de Govran à Lann Blomen.

3-École Arc en Ciel SÉGLIEN

-Dispositif petit déjeuner à l'école (Mme Caroline Le Morzadec)

- réunion d'information avec l'équipe éducative et les parents d'élèves

L'opération est lancée et en partie financée par le Ministère de l'Education Nationale pour éviter le coup de fatigue de 11h qui altère la concentration des élèves et pour un projet pédagogique qui fait partie des programmes scolaires autour de l'alimentation. L'équipe enseignante et les parents se sont réunis le 6 décembre pour la mise en place à compter du 6 janvier jusqu'au 14 février 2020 entre 8H35 et 8H55. La présentation sera sous forme d'un buffet en petites portions au choix. Après la 1^{ère} semaine de mise en place, les parents et la diététicienne seront invités à y participer un matin.

L'opération est gratuite pour les familles, le Ministère s'engage à contribuer sur la base d'un forfait de 2 euros par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves. Le Conseil Municipal accepte de mettre en place le dispositif et autorise le Maire à signer la convention.

4-Projet de rénovation de la mairie

8 Cabinets d'architecture ont répondu au marché public pour la mission de maîtrise d'œuvre

- AGENCE LE BRIGANT-TROUVE – PLACE JEAN MONNET – 56270 PLOEMEUR
- AGENCE LORAND-LE GUILLOU – KERIOUREC – 56410 ERDEVEN
- AGENCE DEVERNAY – 1 RUE LANN MENARD - 56650 INZINZAC-LOCHRIST
- AGENCE LUNVEN – PA LAROSEAU II – 14 RUE GERTRUDE BELL – 56000 VANNES
- AGENCE LE DYLIO- 1 PLACE ALSACE LORRAINE – BP 90951 – 56109 LORIENT CEDEX
- AGENCE HENON TUDOR – SAINT GUIREUC - 22240 PLEVENON
- AGENCE BUREAU REFLEXION ARCHITECTURE – 167 ROUTE DE LORIENT - 35000 RENNES
- AGENCE SANDRINE NICOLAS ASSOCIES – 32 RUE DU CAIRE – BP5 - 56301 PONTIVY CEDEX

A l'ouverture des plis 3 cabinets ont été retenus pour une audition, à savoir :

- AGENCE LORAND-LE GUILLOU – KERIOUREC – 56410 ERDEVEN
- AGENCE LUNVEN – PA LAROSEAU II – 14 RUE GERTRUDE BELL – 56000 VANNES
- AGENCE HENON TUDOR – SAINT GUIREUC - 22240 PLEVENON

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Prix des prestations	40 points
Valeur technique	60 points

La description détaillée des critères est la suivante :

↳ **Le critère prix** (noté au total sur 40 points) sera apprécié de la manière suivante :

(prix du moins-disant/prix proposé par chaque candidat) x 40.

Le moins-disant se voit attribué la note de 40. Dans le cas d'offre jugée anormalement basse, la notation se fera à partir de l'offre la moins disante suivante.

Pour le critère prix, la note globale sera présentée avec un arrondi de 2 chiffres après la virgule.

↳ **La valeur technique**, notée sur 60 points relative :

- ✓ 1-capacités : **12 points**

moyens humains qui seront affectés à cette mission (qualité et temps estimé)

- ✓ 2-méthodologie : **18 points**

note méthodologique détaillée reprenant les différentes phases de la mission et présentant un planning prévisionnel

- ✓ 3-références <5 ans sur des opérations similaires (avec dates et montants) **12 points**

- ✓ 4-délais de réalisation proposés et pertinence de ces délais **18 points**

Note finale

La note finale de chaque offre est obtenue en ajoutant les 2 notes attribuées pour les critères prix et technique. Chacune des offres sera ensuite classée en fonction de la note finale obtenue.

<i>Classement par point après négociation</i>				
Nom du Cabinet d'architecte	Points prix	Points techniques	TOTAL des points	n° de rang
LE BRIGANT - TROUVE	28,52	47	75,52	6
LORAND GUILLOU Architectes	35,85	60	95,85	1
SAVARY - DEVERNAY Architectes	33,13	40	73,13	7
LUNVEN Corinne	38,59	53	91,59	2
Agence DYLIO Architecte	25,07	43	68,07	8
HENON - TUDOR Architectes	25,93	59	84,93	3
BRA	29,22	50	79,22	5
Sandrine NICOLAS Associés	40,00	42	82,00	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre du Cabinet LORAND GUILLOU pour un montant d'honoraires de 59 475€/HT, autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre.

5-Projet de rénovation des bâtiments au terrain de football

-Rapport d'étude modifié par le CAUE56

Le Maire accompagné de quelques élus, représentants du club de football et architectes du CAUE ont visité les locaux au stade de Plounévez-Quintin afin de mieux se rendre compte des superficies des vestiaires, douches, buvette et club house. A la suite de la visite une réunion de discussion a permis de mieux définir le projet qui a été revu par le CAUE. Les surfaces retenues : 90 m² vestiaires/sanitaires, 45M² CLUB HOUSE 19m² locaux techniques soit un total de 154m², espaces extérieurs ouverts (auvent, tribunes) 120m²et 800m² d'aménagement extérieur (parvis, reprise voirie). Le coût global est estimé à 314 000€ de travaux, 47 000€ honoraires techniques soit un total de 360 000€/HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des élections municipales la période de dépôt des dossiers de demande de subvention DETR est avancée, la date limite est fixée au 6 janvier 2020.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention DETR pour le financement de la rénovation des bâtiments au terrain des sports.

6-SEGLIAN PARK

-subvention LEADER

Dans le cadre de l'appel à projet « jeunesse et citoyenneté » du Pays de Pontivy, les jeunes de la commune de Séglie âgés de 10 à 16 ans ont émis le souhait de créer un terrain multi-sports communal.

Le projet des jeunes s'inscrit dans une démarche de développement des échanges intergénérationnels et du maintien du lien social pour une commune rurale comme Séglie afin de conserver un dynamisme dans le centre bourg.

Suite aux différents échanges entre les jeunes et les élus, il a été décidé de retenir le site complexe sportif en centre bourg qui correspond aux objectifs fixés.

Suite à la présentation du projet par les jeunes au Pays de Pontivy, le Comité Unique de Programmation a émis un avis favorable au projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Fourniture et pose d'un terrain multi-sports	42 726.73 €	Europe (Leader)	7 000.00 €
		Conseil Départemental	14 954.10 €
		DETR (Etat)	7 954.61 €
		Autofinancement	12 818.02 €
Montant Total	42 726.73 €	Montant Total	42 726.73 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention de 7 000 euros au titre du Leader au Pays de Pontivy
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

7-PONTIVY Communauté

-Information PLUi

Le conseil communautaire, lors de la séance du 10 décembre 2019 a arrêté le projet de PLUi. Pour la commune de Séglien, les zones constructibles sont actées ainsi que le transfert de la zone artisanale de Noguel à Bobès. Le projet de circuit auto moto a Trescoët a été abandonné, la zone de 36ha reste en zone agricole. Le maire informe le conseil municipal que les porteurs du projet ont demandé le remboursement d'une partie des frais qu'ils ont engagé auprès de Pontivy Communauté. Y a-t-il une valeur juridique par rapport à leur demande ? Si la question est posée, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de remboursement dès l'instant où Pontivy Communauté n'a pris aucun engagement.

Les communes disposent de 3 mois à compter du 10 décembre pour formuler un avis sur le projet de PLUi. Une enquête publique est prévue au printemps 2020, l'arrêt du PLUi est prévue à l'automne 2020.

8- Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines décisions prises doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire notamment l'équipement de l'école dans le cadre du "plan bibliothèque" financé par le Département, la nécessité d'acquisition de nouvelles cavurnes au cimetière.

Section d'Investissement

Dépenses

- | | | |
|----------------------|-------------------------|------------------|
| - Article 2188 (321) | achat de livres | 2 350.00€ |
| - Article 2188 (320) | achat de cavurnes | <u>1 950.00€</u> |
| | | 4 300.00€ |
| - Article 2313 | réhabilitation commerce | 1 417.00€ |
| - Article 2315 | voirie 2019 | - 2 468.00€ |
| - Article 2182 | matériel roulant | -1 099.00€ |

Recettes

- | | | |
|--------------------|-------------------|--------------|
| - Article 1328.301 | Subvention Autres | - 16 489.00€ |
|--------------------|-------------------|--------------|

- Article 1321.301 Subvention Etat	+ 16 489.00€
- Article 1323 (321) Subvention Département	+ 2 150.00€

9- Motion de soutien

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « Maisons France Service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « Maisons France Services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. La perte serait importante pour les communes où des services de la DGFIP (trésoreries, SIP, SIE, etc) étaient implantés et seraient remplacés par une « Maison France Service ». Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune, cela se traduira par la délocalisation de plusieurs services de la DGFIP. Les habitants de Séglien seront directement impactés par la réorganisation du réseau territorial des finances publiques. Ainsi, les missions foncières, hospitalières et de l'impôt des entreprises de PONTIVY seront déplacées et concentrées sur d'autres centres :

-la gestion hospitalière du GHT de PONTIVY : transfert de PONTIVY pour LORIENT et ensuite, transfert au Service de Gestion Hospitalière d' HENNEBONT

-l'activité foncière du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de PONTIVY : transfert au SIP de PLOËRMEL puis transfert au Pôle Départemental Foncier de PLOËRMEL

-le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de PONTIVY : transfert vers le SIE de LORIENT

Ces délocalisations pénaliseront d'abord la population. Les conséquences évidentes de ces fermetures seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins

économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans ces mêmes services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux. Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la « géographie revisitée » dans les départements de La Corrèze, de La Haute-Vienne et de La Creuse par le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, des bus itinérants, des rendez-vous téléphoniques, présence ponctuelle dans les Maisons de Services Au Public-MSAP),

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le conseil municipal de Séglien, après en avoir délibéré,

Décide de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

Décide de s'opposer au projet de création d'agences comptables et des transferts des missions topographiques,

Exige le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôts, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et des établissements publics locaux

Demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service de proximité

Questions diverses

Association Séglien Culture et loisirs : lecture du courrier adressé par Madame Le Rouzic Marie Thérèse, présidente depuis 10 ans informant de la clôture de l'association suite à son départ de la présidence. Afin de clôturer les comptes, la présidente a remis au maire un chèque de 58,24€ en remerciement des subventions reçues par la commune. Le maire remercie l'association pour son geste et regrette de voir une association dynamique et appréciée disparaître.

Ecole Diwan : Demande de subvention, 2 élèves de la commune sont scolarisés à l'école Diwan de Pontivy. La demande est refusée à l'unanimité.

Travaux église : les travaux sont réceptionnés (changement de 5 portes, cloches, cadran)

Elevage avicole de Langoëlan : arrêté préfectoral d'autorisation

Prochains conseils municipaux : le 30 janvier et le 5 mars 2020

Vœux de la Municipalité : le samedi 4 janvier à 11H00

Annonce : Après avoir mûrement réfléchi, le Maire a annoncé qu'il briguera un second mandat en Mars 2020.